

Demande N° _____

MONTRABE

Allée Antoine Candela, 31850 Montrabé

VIDE-GRENIERS

Dimanche 4 Septembre 2022 de 8 h à 17 h
Demande de vente ou échange d'objets divers d'occasion
appartenant à un particulier

Je sollicite l'autorisation de vendre (détail des objets à vendre) :

au cours du vide-greniers organisé par le Judo Sporting Club de Montrabé le 4 septembre 2022

Type d'emplacement souhaité : (cocher l'option choisie)

- 12 Euros pour un emplacement de 3 mètres
- 21 Euros pour un emplacement de 6 mètres
- 28 Euros pour un emplacement de 9 mètres
(Au-delà de 9m : 3 Euros le mètre supplémentaire)

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L-310-2 du code de commerce)
- ma-non participation à plus de 2 ventes de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du code- pénal)

Exposant :

NOM

PRENOM

ADRESSE

TELEPHONE

EMAIL

Carte d'identité n°

délivrée par :

Numéro d'immatriculation du véhicule :

(règlement au verso)

MONTRABE

Allée Antoine Candela, 31850 Montrabé

VIDE-GRENIERS

Dimanche 4 Septembre 2022 de 8 h à 17 h

Pour toute inscription, joindre **obligatoirement** :

- 1 • la demande de vente ci-jointe dûment remplie et signée
- 2 • une photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
- 3 • le règlement par chèque à l'ordre du **JUDO SPORTING CLUB MONTRABE**

A renvoyer par courrier à :

JUDO SPORTING CLUB MONTRABE
Mairie – place François Mitterrand
31850 Montrabé

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte pour l'inscription

Règlement :

- **Les exposants devront se présenter avec leur pièce d'identité,**
- L'installation des exposants ne pourra se faire **qu'entre 6 et 8 h** sous l'autorité des organisateurs
- L'exposant **n'aura pas la possibilité de choisir** son emplacement
- Aucun exposant ne sera autorisé à quitter la manifestation avant 17 h.
- Les véhicules ne pourront pas être stationnés sur les emplacements (Sauf pour quelques emplacements))
- **Aucun remboursement possible** quel que soit le motif
- Il est demandé aux exposants de ne laisser **aucun objet invendu, ni aucun déchet sur leur emplacement**
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature qui, à leur avis, troublerait le bon ordre de la manifestation.
- Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur et doivent satisfaire à toutes obligations légales.
- **L'exposant doit être muni d'un masque et de gel hydroalcoolique**
- Les objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire
- La vente de boisson et de nourriture est exclusivement réservée au Judo club de Montrabé

Date :

Signature :